



Déclaration de Gilles CATOIRE

Clichy, le 8 Septembre 2010

Les conclusions du rapport de la CRC contribuent à étayer la démarche de la ville pour obtenir la réparation des trop-perçus par le groupe SUEZ, concessionnaire du chauffage urbain

Depuis plusieurs années, la ville de Clichy s'est aperçue qu'elle s'était faite léser par la concession du chauffage urbain, et qu'elle n'avait sans doute pas mis en place les moyens techniques, juridiques et humains permettant de faire le poids face à la machine juridique du groupe SUEZ, et de ses très nombreuses filiales impliquées dans ce dispositif très complexes.

Au cours du précédent mandat cette question a fait l'objet de nombreux débats puis une décision a été prise par le Conseil Municipal à la demande du Maire en décembre 2007, de saisir la Chambre Régionale des Comptes.

Celle-ci vient seulement de rendre son rapport. Elle confirme la fragilité juridique du montage mis en place par la concession du chauffage urbain et ses coûts excessifs, ainsi que, la générosité dont elle fait preuve à l'égard de la ville de Levallois-Perret.

Les conclusions de la CRC contribuent à étayer la ville dans sa démarche juridique pour obtenir le remboursement des trop-perçus et des modifications substantielles de la concession, contre laquelle la ville a engagé des démarches auprès du tribunal administratif. Clichy Habitat en a fait de même, en ce qui concerne les locataires des HLM. Le rapport de la CRC a été transmis comme pièce annexe au tribunal administratif.

Parallèlement, le Conseil Municipal a pris position, et une commission spéciale du chauffage urbain chargée d'une enquête sur la concession a été mise en place et dont la réflexion sera poursuivie par la délégation du service public qui se réunira dans les prochains jours.

Contact Presse :

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

Et elle aura notamment à déterminer si il convient d'attendre la fin du contrat avec la concession, ou si il ne convient pas d'engager, d'ores et déjà, la fin de la réalisation, ou encore d'obtenir un accord transactionnel entre avocats prenant en compte les intérêts de la Ville et des usagers.

Il convient de noter que lors du dernier Conseil Municipal, le même Conseil Municipal a adopté la proposition de la commission d'appel d'offres de retenir le concessionnaire pour le chauffage des bâtiments communaux, ce qui marque la volonté de la ville de faire respecter les règles de la concurrence dans le domaine de l'énergie et de remettre en cause toute situation de monopole de fait.

Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes sur un rapport de 54 pages, a consacré plus de 42 pages à la concession du chauffage urbain et les 10 autres pages sont consacrées à l'examen des comptes de la ville. Il y a quelques autres observations, et il est à noter que la Chambre Régionale des Comptes a adopté sans réserve, les comptes des comptables publics de la ville de Clichy, pendant cette période, ce qui acte qu'elle a constaté aucune irrégularité comptable dans la gestion de la ville.

Elle prend également note que si la situation financière de la ville reste fragile, les deux derniers budgets votés en 2009 et 2010 vont dans le sens la rigueur de gestion préconisée par la CRC.

Contact Presse :

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr